

L'an deux mille dix sept, le vingt sept janvier à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de
Mr François SYLVESTRE, Maire.

Etaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., M. INGOUF P. DUBOIS G., LHOMME Y., GODIN D., et CREPEL O.

Excusés : M.MAYNOU Albert qui a donné pouvoir à M.DUBOIS Gilbert,
Mme LAURET Emilie qui a donné pouvoir à Mr GODIN David,
M.LORNE Vincent qui a donné pouvoir à M.SYLVESTRE François,
Mme SYLVESTRE Roselyne qui a donné pouvoir à Mme LAUGAUDIN Chantal
Mme BUFFARD Nadine absente
Mme TESTA Marjorie absente,

Secrétaire de séance : M.INGOUF Pascal

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

Ajout de points supplémentaires :

- Délibération don M.MASOLINI Gary
- Délibération Entraide Cantonale de l'Age Libre(E.C.A.L)
- Délibération don de Mme CHARLIN Evelyne
- Demande de subvention ASEAMAS (Association des Secrétaires)
- Courrier concernant des chats sur CUY
- SMACL Remboursement Indemnités Journalières du 1/12/2015 au 31/12/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 DECEMBRE 2016 :

La séance a été ouverte sous la Présidence de M.SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 9 Décembre dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

2°) 2017-01 SDEY Délibération maintenance préventive : Vu le transfert de la maintenance de l'éclairage public de la commune de CUY au SDEY, considérant que la participation communale est calculée sur le nombre de points lumineux et un nombre visite, considérant que ces nombres peuvent varier d'une année il convient de prévoir les modalités de participation de la commune lors d'un de ces éléments. Le Conseil Municipal, décide de ne pas modifier le nombre de visites soit une visite par an , donne pouvoir à M. le maire afin de signer une convention financière de maintenance préventive avec le SDEY.

3°)2017-02Délibération proposition d'intégration de contrats d'électricité au Groupement de Commandes d'Achat d'Energies coordonné par le SIEEEN : La commune de CUY a décidé d'adhérer à ce groupement de commandes et d'y intégrer l'ensemble de ses contrats d'électricité.

Aujourd'hui, afin de faire face dans les meilleures conditions à la très prochaine disparition des contrats de la collectivité , il semble opportun de les intégrer au groupement de commandes coordonné par le SIEEEN.

M.le Maire propose d'intégrer l'ensemble des contrats listés en annexe de la délibération ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés. Le Conseil Municipal, approuve cette proposition.

4°)2017-03 Délibération ouverture de crédits compte 2041582 Autres groupements bâtiments et installations :

Suite à la signature de la convention financière concernant les travaux d'extension pour l'alimentation des 11 lots Bruggeman; un acompte de 50%du montant estimatif à savoir 8866.71€ pour la partie basse tension est demandé au compte énoncé ci-dessus. M.le maire demande au Conseil Municipal une ouverture de crédits pour ce compte afin de régler au plus tôt cette somme. Les membres à l'unanimité, acceptent de procéder à cette ouverture de crédit.

5°)2017-04 Autoroute ; Délibération rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du

Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A19 : Dans le cadre de la délimitation énoncée ci-dessus et du rétablissement des voies de communication, Monsieur le Maire informe que la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône a chargé le cabinet de Géomètres-Experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER à Dijon de rédiger l'acte de transfert de propriété de l' ETAT à la commune suite à la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A19 qui traverse le territoire de la Commune de CUY. Il présente, pour avis , le projet d'acte et indique que cette remise foncière des voies par acte administratif est gratuite et que tous les frais de transfert seront à la charge de la SAPRR.

Suite à l'exposé du Maire, et après délibération, le Conseil Municipal rend un avis favorable, note que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société des Autoroutes Paris Rhône. Il autorise tout autre membre du Conseil Municipal à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la Commune.

6°) 2017-05 Don de M.MASOLINI : Ce monsieur est venu apporter un chèque de 220€ concernant l'occupation des sols et de la faible consommation d'électricité sur la Place Lucien Pothier tous les vendredis soirs pour la période du 1.03.2015 au 31.12.2016. Le Conseil Municipal, accepte ce chèque et autorise M. le Maire à établir le titre de recette correspondant.

7°)2017-06 Don de Mme CHARLIN E. : Un don de 20€ a été effectué par cette personne pour un service rendu par un agent technique. Les membres accordent M. le Maire à établir le titre de recette correspondant.

8°)2017-07 Entraide Cantonale de l'Age Libre (E.C.A.L): Une participation financière est demandée aux communes de 0.30€ par habitant. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser la somme de 261.60€ (872 habitants).

9°)2017-08 A.S.E.A.M.A.S.(association des Secrétaires) : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer une somme de 150 € à cette association.

10°)2017-09 SMACL Assurances statutaires du personnel : M.le Maire fait part aux membres d'un courrier reçu de la SMACL concernant le remboursement des indemnités journalières du 1/12/2015 au 31/12/2016 de l'agent Jourdain Patrick en arrêt longue maladie. Dès réception de celui-ci, le Conseil Municipal, autorise M.le Maire à établir le titre de recette correspondant de 14274.89 €.

11°)DIVERS :

***Travaux Pont de l'autoroute :** M.le maire fait part aux membres d'un mail reçu de la Direction des Agences Territoriales Routières de Sens concernant les travaux prévus de reprise des joints sur l'ouvrage enjambant la structure de l'autoroute sur la RD 323. Ces réparations sont prévues au printemps 2017. Des informations plus précises nous parviendront prochainement.

***Courrier d'administrés habitant rue du Soleil Levant :** M.le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de ce courrier concernant un problème récurant avec les chats des voisins. Après réflexion, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transmettre par retour écrit leur opinion sur le sujet.

***GAZ :** M.le Maire donne compte rendu de son entretien récent avec des membres de Gaz de France.

***Course Cycliste Intercommunale:** Elle se déroulera le dimanche 12 Mars 2017 et le passage des coureurs est prévu à 14h32 (rue Georges Cerneau, rue Pierre et Marie Curie).

***Travaux dans la salle du Club des Sages :** Suite à leur demande, M. le Maire expose leurs besoins. Le Conseil Municipal décide de donner l'autorisation à ce club de faire les travaux et de leur fournir la matière première.(toile de verre et peinture)

***Impayés SAUR, CCYN :** M. le Maire informe le Conseil Municipal des sommes attendues par la Commune (que l'on attend toujours après plusieurs relances).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30 minutes.